

Taux de prévalence du trouble du spectre de l'autisme (TSA)

(2022-2023)

Mise à jour : Août 2024

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue
PORTRAIT DE SANTÉ

ÉTAT de santé



SANTÉ MENTALE

DÉFINITION

Le trouble du spectre de l'autisme (TSA) est une condition neurodéveloppementale faisant partie de la grande catégorie des troubles mentaux. Il comprend le trouble autistique, le syndrome d'Asperger et le trouble envahissant du développement non spécifié. Dans le quotidien, il se traduit par un déficit dans les interactions sociales, un développement inhabituel de la communication, de même que par un caractère restreint et répétitif des comportements, intérêts et activités.

Une personne assurée par le régime public d'assurance maladie du Québec est considérée comme étant autiste si elle a :

- un diagnostic principal de TSA inscrit au fichier des hospitalisations MED-ECHO au cours de l'année financière, OU
- un diagnostic de TSA enregistré au fichier des services médicaux rémunérés à l'acte au cours de l'année financière.

Par conséquent, les données présentées ici sont en partie influencées par l'organisation des services propre à chaque territoire.

Nombre : Nombre de personnes autistes d'un territoire donné, **de moins de 25 ans**, année financière 2022-2023.

Taux pour 1 000 : Nombre de personnes autistes d'un territoire donné, **de moins de 25 ans**, au cours de l'année financière 2022-2023, rapporté à la population de moins de 25 ans du même territoire au milieu de la période, multiplié par 1 000.

SOURCE

Institut national de santé publique du Québec, Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ). Traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

NOTES



Les tests statistiques établissent une comparaison entre la région et le reste du Québec, c'est-à-dire l'ensemble du Québec excluant la région. Néanmoins, les données québécoises présentées dans le tableau se rapportent bien à l'ensemble du Québec.

Les données du SISMACQ sous-estiment la réalité dans la **MRC de Témiscamingue**. En effet, elles utilisent des informations issues du fichier des services rémunérés à l'acte. Or, un certain nombre de médecins pratiquant dans ce territoire ne sont pas rémunérés à l'acte mais selon d'autres modes de rémunération alternatifs. De plus, il est probable qu'une partie de la population aille chercher des services médicaux en Ontario, services qui ne sont pas comptabilisés dans le SISMACQ. Les résultats présentés pour la MRC de Témiscamingue doivent donc être considérés comme des minimums.

En raison de la procédure d'arrondissement aléatoire effectué par l'Institut national de santé publique du Québec, il est possible que le total diffère de la somme des parties.

En 2016, le système de facturation des services médicaux rémunérés à l'acte a été modernisé. Ces modifications ont entraîné une diminution de la saisie des codes de diagnostic dans le fichier des services médicaux rémunérés à l'acte. À court et à moyen terme, la tendance globale de la prévalence reste similaire à celle observée historiquement mais il est important de demeurer vigilant dans l'interprétation de l'indicateur. La prévalence pourrait être sous-estimée à partir de 2016-2017.

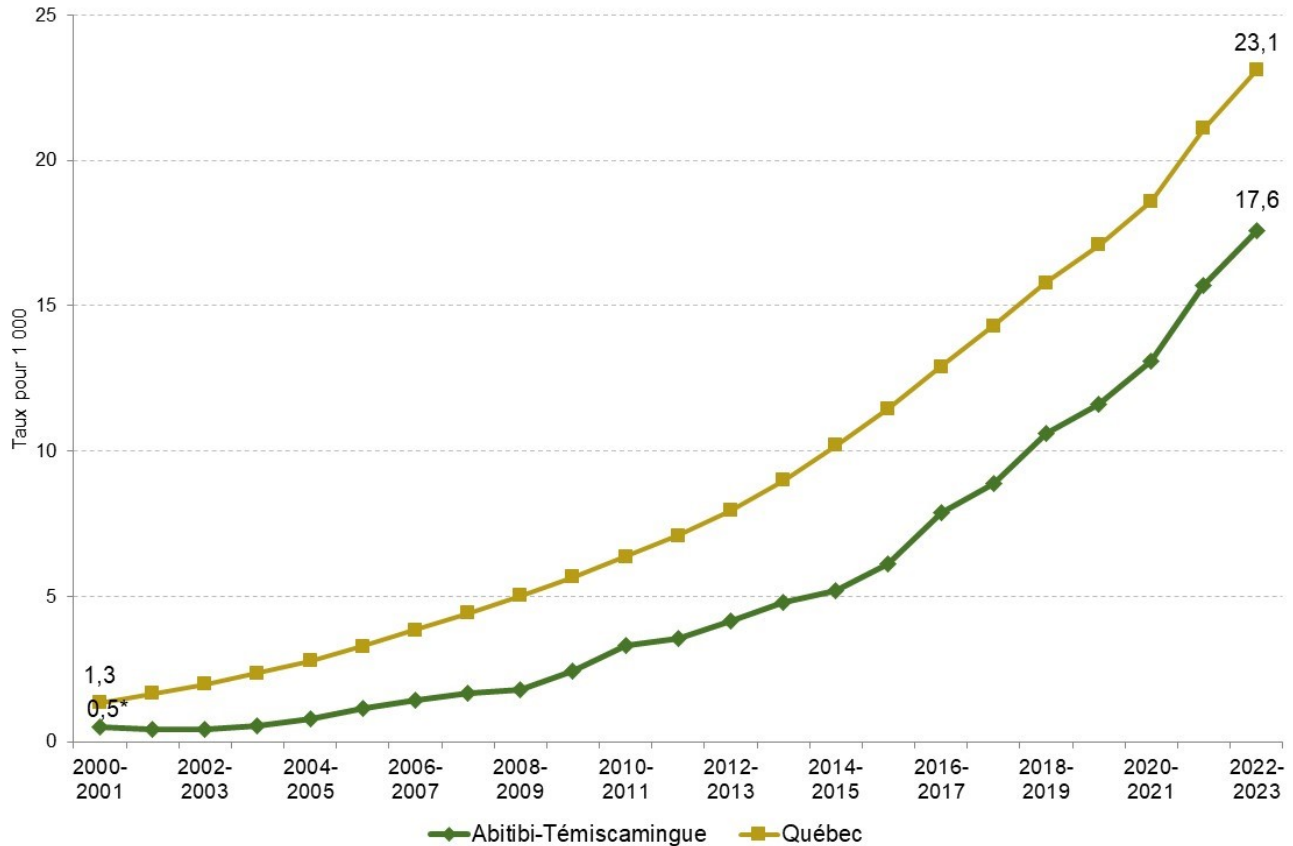
Taux de prévalence du trouble du spectre de l'autisme (TSA) (2022-2023)

Territoires	Population de moins de 25 ans					
	Sexes réunis		Hommes		Femmes	
	N	‰	N	‰	N	‰
MRC de Témiscamingue	65	16(-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Ville de Rouyn-Noranda	230	21	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
MRC d'Abitibi-Ouest	85	17(-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
MRC d'Abitibi	95	15(-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
MRC de la Vallée-de-l'Or	195	17(-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Abitibi-Témiscamingue	675	18(-)	515	26(-)	155	8(-)
Québec	51 415	23	39 220	34	12 195	11

N Nombre
 ‰ Taux pour 1 000 personnes
 n.d. Donnée non disponible
 (+) Taux significativement plus élevé que celui du reste du Québec
 (-) Taux significativement plus faible que celui du reste du Québec

Évolution dans le temps

Taux (pour 1 000) de personnes autistes de moins de 25 ans, sexes réunis, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2000-2001 à 2022-2023



* Attention, estimation de qualité moyenne

SOURCE

Institut national de santé publique du Québec, Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), 2000-2001 à 2022-2023.

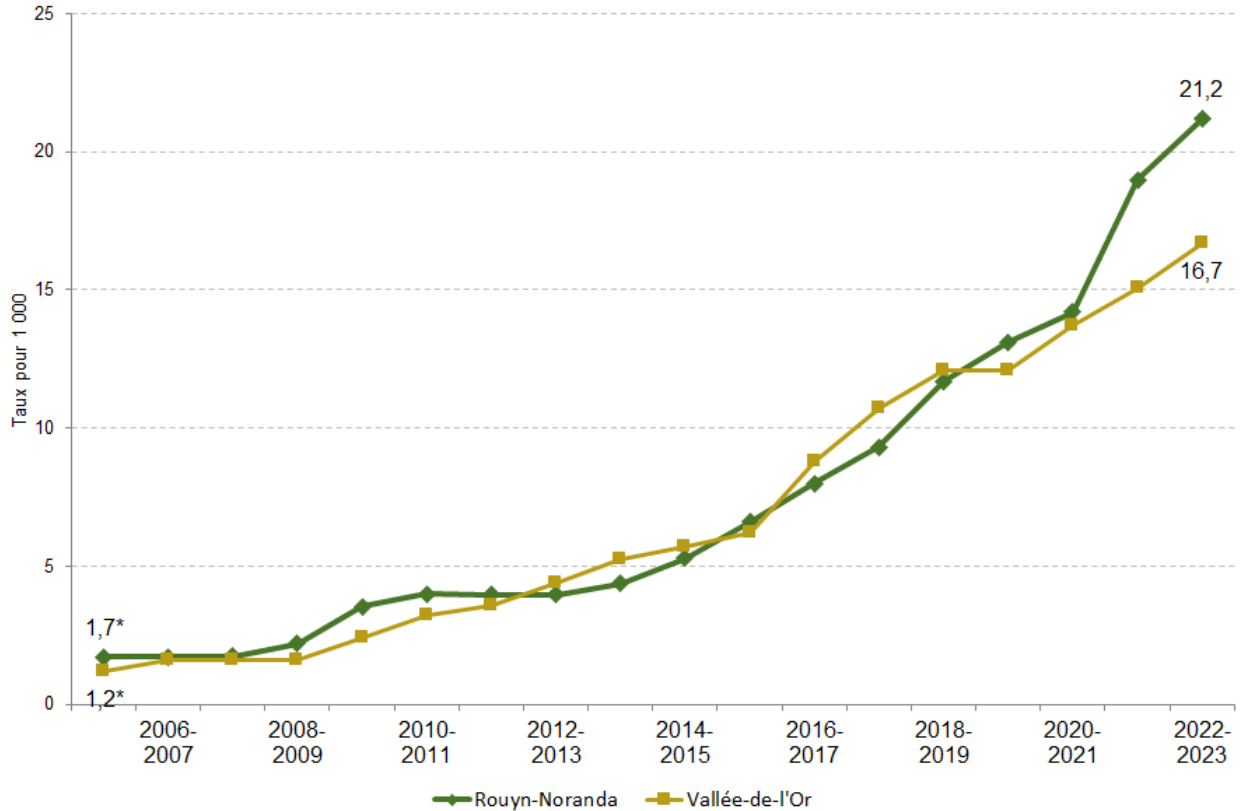
FAITS SAILLANTS

De 2000-2001 à 2022-2023, le taux de personnes autistes de moins de 25 ans a constamment augmenté en Abitibi-Témiscamingue. Il est ainsi passé de moins de 1 pour 1 000 personnes à 18 pour 1 000. En 2022-2023, il s'agissait d'un taux significativement inférieur à celui du reste du Québec (23). Dans la province, le taux a également suivi une tendance à la hausse durant la même période.

Beaucoup plus d'hommes que de femmes étaient considérés autistes. En 2022-2023, le taux régional chez les hommes s'avérait 3 fois plus élevé que celui chez les femmes, 26 pour 1 000 comparativement à 8 pour 1 000.

Évolution dans le temps

Taux (pour 1 000) de personnes autistes de moins de 25 ans, sexes réunis, Ville de Rouyn-Noranda et MRC de la Vallée-de-l'Or, 2005-2006 à 2022-2023



* Attention, estimation de qualité moyenne

Le faible nombre de cas ne permet pas de dégager une analyse pertinente pour les MRC de Témiscamingue, d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi, ce qui explique l'absence de figures pour ces territoires.

SOURCE

Institut national de santé publique du Québec, Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), 2005-2006 à 2022-2023.

FAITS SAILLANTS

De 2005-2006 à 2022-2023, le taux de personnes autistes de moins de 25 ans a constamment augmenté, autant à Rouyn-Noranda que dans la MRC de la Vallée-de-l'Or. En 2022-2023, le taux à Rouyn-Noranda se comparait à celui du reste du Québec, alors que celui dans la Vallée-de-l'Or était significativement inférieur à celui du reste de la province.